

# Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89  
E-mail : [henridorff.mairie@wanadoo.fr](mailto:henridorff.mairie@wanadoo.fr)  
[www.henridorff.com](http://www.henridorff.com)

Séance ordinaire du lundi 08 Octobre 2007

-----  
L'an deux mil sept et le lundi huit octobre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **René HEITZMANN: Maire**

**Présents** : M. Jean-Jacques KAISER, Damien MATHIS, Jean-Luc BURCKEL, Simone WEBER, Fabrice TISSERAND, Alain KRUMENACKER, Guy DUMAZEAU, Pascale RIEDINGER.

**Absents excusés** : Philippe KULLMANN, Bernard KALCH, Valérie NIVA.

**Absents non excusés** : René WEISSE, Nathalie THOMAS.  
-----

## Objet de la délibération

### REPAS POUR LES PERSONNES DU 3<sup>ème</sup> AGE :

Le Conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui se déroulera dans la salle socioculturelle, le dimanche 28 Octobre 2007.

/

## Objet de la délibération

### INAUGURATION DE L'ORGUE ET VIREMENT DE CREDITS N° 03 :

A l'occasion de l'inauguration de l'orgue, qui se déroulera dans la salle socioculturelle, le dimanche 21 octobre 2007, le Conseil Municipal décide :

- de prendre à sa charge les frais pour l'apéritif et le lunch ;
- décide les modifications budgétaires suivantes :

#### Budget principal - section de fonctionnement

Compte : 6232 (Fêtes et cérémonies) :	+ 6 000,00 €
Compte : 022 (Dépenses imprévues) :	- 6 000,00 €

/

## Objet de la délibération

### TRAVAUX DE L'ORGUE - VIREMENT DE CREDITS N° 04 :

Les travaux de restauration de l'orgue étant terminés et le procès-verbal de la réception des travaux ayant été prononcée sans réserve le 17 juillet 2007, le Conseil Municipal décide :

- de transférer les acomptes versés au compte 238, sur le compte 2313
- de voter les modifications budgétaires suivantes :

#### Budget principal - section de fonctionnement

Compte 2313 opération 112 (restauration de l'orgue) :	+ 146 581,66 €
Compte 238 opération 112 (restauration de l'orgue) :	- 146 581,66 €

**Objet de la délibération**

**CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la commune charge le Centre de gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2009.
- Régime du contrat : capitalisation.

**Article 2** : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

/

**Objet de la délibération**

**RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :**

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du dernier rapport annuel sur l'eau et l'assainissement relatant les prix, les quantités et les qualités de ces services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ce rapport et autorise le Maire à le signer.

/

**Objet de la délibération**

**SAINT NICOLAS DANS LES ECOLES :**

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2007/2008, l'achat de sachets friandises pour les enfants des écoles maternelles et primaires, à l'occasion de la fête de la Saint-Nicolas.

Le Conseil Municipal maintient le prix du sachet à approximativement 6,00 € T.T.C.

**Objet de la délibération****INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir l'indemnité du Receveur Municipal pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, selon l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983.

Après en avoir délibéré, et après vote à main levée,

- 5 conseillers décident de maintenir le taux de l'indemnité de conseil de 80 % du taux maximum autorisé ;
- 4 conseillers décident l'augmentation du taux à 100 %.

Par conséquent, le taux reversé à Madame BOURST Brigitte pour son indemnité de conseil sera de 80 % du taux maximum autorisé.

/

**Objet de la délibération****CARTE COMMUNALE :**

Présentation du rapport du Commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur et après avoir examiné les remarques émises lors de l'enquête publique :

- Décide de rectifier le tracé initialement prévu de la section « Holzweg », parcelle 105 à «Grossegerten» parcelle 120.
- De mettre en N (Zone Naturelle), les terrains n° 191 et n°192, de la section 2 « Bopstmattenfeld » étant donné que le Centre Equestre est inscrit comme exploitation agricole.

**Divers et communications :**

- Agence de l'eau : Suite à notre entretien avec Madame RINALDI, nous devons toucher d'ici quelques semaines 9 701,41 € en trop versé la redevance pollution.
- R.P.I. : A ce jour, on compte 127 enfants scolarisés, dont 40 en maternelle et 87 en primaire. Henridorff représente 81 enfants au niveau du regroupement. Nous sommes à 3 ou 4 enfants près, au taquet des possibilités à accueillir.
- CNAS : Cotisation versée en 2007 : 981,00 €. Montants des services utilisés par les agents : 1148,00 €
- Mobilier scolaire : Monsieur Alain MARTY a adressé à Monsieur COPE notre demande de subvention pour 1 290,00 €. Nous restons dans l'attente de cette notification.
- Emplacements au nouveau cimetière : Une administrée demande s'il était possible d'avoir une concession dans les emplacements vides, côté droit et gauche de l'allée. A ma connaissance ces emplacements étaient réservés aux curés. Le conseil municipal souhaite garder ces emplacements vu qu'il y a encore des places disponibles et qu'on n'est pas encore arrivé à saturation.
- Inauguration de l'orgue du 21 octobre 2007 : Participation au service par les conseillers municipaux.
- Repas des anciens du 27 octobre 2007 : menu à définir par Madame Simone WEBER avec le traiteur ZIMMERMANN (entrée froide, palette à la diable, fromage et dessert). Les conseillers feront le service.